

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

Erratum

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2021**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 19 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire le vingt-trois avril deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, en la Maison des Associations « La R'mise », sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 11 - nombre de votants : 11
Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Mathilde THEVENET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,
Convocation du 19/04/2021- notifiée et publiée par affichage le 19/04/2021
La séance à huis clos. - Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2021

ORDRE DU JOUR :
Courrier famille LAVALETTE
Occupation domaine public
RODP 2021
Locations gîtes communaux
Courriers divers - Questions diverses

DCM 2021-023 - Courrier famille LAVALETTE

Suite au courrier de Madame Dominique LAVALETTE, Monsieur le maire rappelle les arguments pour l'achat de la parcelle B 719 :

- 1) Le très mauvais état des murs en pierres sèches qui a suscité de la part de la mairie un courrier tous les ans à partir de 2016 au propriétaire (3000€ de travaux à prévoir selon le devis de l'entreprise Touzet en 2018)
- 2) L'entretien et l'aspect du terrain dont la vue est plongeante du gîte
- 3) La position stratégique du terrain (centre du village et proximité des gîtes) qui permettrait à la commune tout aménagement nécessaire ultérieur
- 4) La Famille BERNARDIN, désireuse de vendre actuellement (par l'intermédiaire de la SAFER) connaissait le désir d'acheter de la commune.

Monsieur le maire précise que Monsieur Jean Yves LAVALETTE ne pouvait ignorer la proposition d'achat de la commune, ayant notamment été présent au conseil municipal du 19 juillet 2018 (mandature précédente) durant lequel Monsieur le maire avait fait part d'un courrier adressé à la famille BERNARDIN.

Lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2021 où l'achat du terrain B 719 avait été acté, il avait même été envisagé de laisser les animaux de Monsieur Jean Yves LAVALETTE dans cette parcelle le temps pour lui de se retourner, mais vu la date d'ouverture des gîtes (10 mai 2021), Monsieur le maire propose de demander à Monsieur LAVALETTE de prendre ses dispositions pour libérer au plus vite cette parcelle.

Par neuf voix POUR et deux abstentions (Marinette BERGER, Serge BREVET) cette décision est approuvée.

DCM 2021-024 – Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le maire rappelle la convention d'autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public communal entre la Commune et Monsieur Jean Yves LAVALETTE, prenant effet le 21 mars 2016, arrivée à échéance le 20 mars 2019.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de demander à Monsieur Jean Yves LAVALETTE de libérer le domaine public notamment à hauteur du 9 rue des Carriers, de tout objet ou construction lui appartenant.

Par dix voix POUR et une abstention (Marinette BERGER), Il sera demandé à Monsieur Jean Yves LAVALETTE de libérer le domaine public de tout objet ou construction lui appartenant.

DCM 2021-025 – Redevances d'occupation du domaine public 2021

Monsieur le maire rappelle les délibérations du conseil municipal n°2018-055 et 2018-56 du 29 novembre 2018 relatives aux redevances du domaine public pour les canalisations de gaz et d'électricité, Monsieur le maire présente au conseil municipal le décompte de redevance au titre de l'électricité 2021 d'un montant total de 236 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres accepte ce décompte.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

GÎTES COMMUNAUX

Dans le cadre du développement touristique du village et de l'achat d'audio-guide, la commune décide de créer des plaquettes publicitaires pour les gîtes communaux d'une part et pour les visites guidées d'autre part.

REPRISES DE CONCESSIONS

Dans le cadre d'un stage de formation professionnelle à titre bénévole, Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame Christelle PAUGER travaillera avec la secrétaire de mairie sur le dossier des reprises des concessions de cimetière et des états des lieux des tombes « supposées » abandonnées, et sur la procédure à suivre.

ELECTIONS CANTONALES ET RÉGIONALES 2021

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il faudra organiser 2 bureaux de vote mais le président, et le secrétaire seront mutualisés.

Le conseil municipal organise les bureaux de vote comme suit :

1^{er} tour – le 20 juin 2021

Président : Monsieur Philippe AUZON

Secrétaire : Rose-Marie YPERZEELE

	<u>Bureau de vote des cantonales</u>	<u>Bureau de vote des régionales</u>
8h00/10h30	Agnès CHANTRIER Clément TOUZET	Marinette BERGER Jennifer BRUYÈRE
10h30/13h00	Bernard RONDELET Serge BREVET	Gwennaëlle LE CLECH Nadine DELCAMBRE
13h00/15h30	Bernard RONDELET Clément TOUZET	Guy CHANTEMILANT Jennifer BRUYÈRE
15h30/18h00	Agnès CHANTRIER Serge BREVET	Gwennaëlle LE CLECH Mathilde THEVENET

2^{ème} tour – le 27 juin 2021

Président : Monsieur Philippe AUZON

	<u>Bureau de vote des cantonales</u>	<u>Bureau de vote des régionales</u>
8h00/10h30	Agnès CHANTRIER Clément TOUZET	Bernard RONDELET Gwennaëlle LE CLECH
10h30/13h00	Mathilde THEVENET Nadine DELCAMBRE	Serge BREVET Marinette BERGER
13h00/15h30	Mathilde THEVENET Clément TOUZET	Guy CHANTEMILANT Bernard RONDELET
15h30/18h00	Agnès CHANTRIER Nadine DELCAMBRE	Marinette BERGER Serge BREVET

DCM 2021-026 –LOCATION DES GÎTES COMMUNAUX

Par délibération du 1^{er} avril 2021 les tarifs de location des gîtes avaient été actés.

Suite à la signature de la convention avec le label « Gîtes de France » il convient de modifier ces tarifs comme suit :

Gîtes « Le petit jardin » et le « Le prieuré »
Tarifs de location pour 6/7 personnes

Nuitée :	120 € (avec un minimum de 2 nuitées)
Semaine Basse saison :	330 €
Semaine Moyenne saison :	380 €
Semaine Haute saison :	450 €

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

Gîte « le petit jardin »

Tarifs de location pour 2/3 personnes

Nuitée :	80 € (avec un minimum de 2 nuitées)
Semaine Basse saison :	230 €
Semaine Moyenne saison :	280 €
Semaine Haute saison :	350 €

Une caution de 350 € sera demandée

Un forfait ménage de 60 € par séjour sera proposé.

Définition des saisons :

Haute saison : juillet et août

Moyenne saison : Avril – mai – juin – septembre et vacances scolaires

Basse saison : reste de l'année

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, acte ces nouveaux tarifs ;

La gestion des locations et réservations des gîtes seront confiées à l'organisme « Gites de France », qui reversera le produit de ces locations à la Trésorerie de Saint Amand-Montrond sur le compte de la Commune.

Une journée portes-ouvertes de visite des gîtes sera organisée le 08 mai prochain de 10 heures à 17 heures (par petits groupes dans le cadre des mesures sanitaires)

Fin de la séance à 20 h 48

Le présent compte rendu est publié par affichage le 27 avril 2021

Le Maire,
Philippe AUZON